

E.

Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



1 – Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker) :

Complétez la déclaration de matériel en fonctionnement, disponible sur votre espace exposant **avant le 10 octobre 2025**

2 – Uniquement pour les stands nus :

a) PLAN TECHNIQUE

Si vous avez des contraintes techniques sur votre emplacement, rapprochez-vous de notre Service Technique Exposants avant de commencer la conception de votre stand afin de récupérer votre plan technique (contraintes en hauteur, piliers, RIA ...)

Contact : service.technique.wne@rxglobal.com

b) VALIDATION RESPECT REGLEMENT ARCHITECTURE

Dès votre projet finalisé, déposez deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation sur la plateforme **ASTECH** : <https://www.astech-prod.com/> **avant le 26 septembre 2025**

Votre contact: **Pascal Redon** : pascal.redon@astech-prod.com / +33(0)683259512

c) COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES / ETUDE DE FAISABILITÉ

Commandez vos élingues, fluides... auprès de **VIPARIS** : <https://www.viparisstore.com/>
Afin de finaliser votre commande, un plan technique vous sera demandé.

Ce dernier est nécessaire pour la pose de votre commande mais aussi pour étudier la faisabilité de votre projet (notamment pour l'élingage).

La commande ne sera pas validée tant que la faisabilité n'aura pas été confirmé par **VIPARIS**.

E. Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



d) **!!NOUVEAU** : BUREAU DE CONTROLE POUR VERIFICATIONS OBLIGATOIRES DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES*

Pour toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est égal ou supérieur à 3,50 mètres et inférieur à 6,20 mètres, calage compris.

Vous devrez être en mesure de fournir à notre chargé de sécurité **HANDISECUR** :

1. Une attestation de bon montage du monteur (à dater et signer après le montage) : attestation type à retrouver sur votre Espace Exposant
2. Un avis sur dossier ou modèle type par bureau de contrôle ou organisme accrédité (à faire avant le début du montage) **
3. Une vérification du montage par un Bureau de Contrôle ou Technicien Compétent** (à faire sur site).

**Retrouver le détail des cas possibles pour effectuer vos démarches de vérification de vos structures provisoires et démontables p36/37*

***Retrouver les coordonnées des bureaux de contrôle en page 44 (bureaux de contrôle référencés, non obligatoires)*

e) VALIDATION FINALE

Votre projet ne sera considéré comme validé qu'à réception de la validation ASTECH et confirmation de faisabilité du projet par VIPARIS.

Règlement technique d'architecture

IMPORTANT : en signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (et aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé.

D'autre part, l'organisation se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, et aux frais de l'exposant, un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

Accrochages en hauteur (élingues, drisses) :

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés exclusivement par VIPARIS.

Les commandes sont à passer sur le **VIPARIS STORE** : <https://www.viparisstore.com/>

Les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

Il est obligatoire de faire contrôler vos structures suspendues (tout élément élingué) par une société agréée afin d'obtenir un procès-verbal de stabilité.

L'exposant doit fournir une attestation de conformité.

Visite 360

Découvrez Paris Nord Villepinte grâce à la visite 360 :

<https://explore.viparis.com/places/paris-nord-villepinte/>

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à votre standiste /décorateur.

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs (à partir du sol) et des retraits suivants :

	HAUTEUR MAXIMUM	RÈGLES
Construction	5.00 m	<p>Cette règle s'applique à tous les stands lorsque la hauteur ou zone du pavillon le permet.</p> <p>Retrait par rapport aux allées Du sol à 5.00 m de hauteur : pas de retrait</p> <p>Retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté Du sol à 2.50 m de hauteur : pas de retrait De 2.50 m jusqu'à 5.00 m de hauteur : retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes</p> <p>*Attention : Les cloisons adossées aux garde-corps des escaliers de secours ne pourront pas dépasser une hauteur de 2,50m</p>
Cloisons de séparation / mitoyenneté	2.50 m	<p>Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc, gris ou noir, sans aucun type de signalisation.</p>
Signalétique / drisses	5.00 m	<p>Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes L'accrochage de signalétique sur drisses ne peut être effectué que par les équipes du site. Veuillez contacter le service exposant de VIPARIS au +33 (0)1 40 68 16 16 afin de commander cette prestation.</p>
Enseigne-structure avec élingues	5.00 m	<p>Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère.</p>
Herse d'éclairage ou pont lumière	5.50 m	<p>Retrait de 1.00 m par rapport aux cloisons mitoyennes Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Veuillez contacter le service exposant de VIPARIS au +33 (0)1 40 68 16 16 afin de valider la faisabilité de votre projet.</p>

Règlement technique d'architecture



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Allées libres

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Limites de stands

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation.

Peuvent être considérés comme ouverture :

- **Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1m de hauteur, hors cloisons basses** (ex: plante, comptoir d'accueil..)
- **Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.**

L'organisateur se réserve le droit de faire modifier l'agencement du projet reçu à toutes fins utiles.

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

Stands à étage

Les stands à étage ne sont pas autorisés.

Stand de plus de 200m²

Merci de contacter le conseiller sécurité incendie du salon : handisecur@handisecur.com

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Velum

La pose d'un vélum de type croc feu, filet ou coton gratté classé M1 en réaction au feu est autorisée.

Revêtement de sol

Les stands sont livrés avec moquette à l'exception des stands installés par un décorateur qui en assurera la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement. Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers : Il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

Matériel volumineux

Les stands exposant des véhicules ou matériels volumineux devront IMPERATIVEMENT soumettre leur positionnement au service technique du salon pour approbation.

Ballons captifs

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air (air ou hélium) et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le hall. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M2.

La longueur de leurs attaches devra être définitive et respecter les mêmes retraits que les éléments élingués. Le non-respect de cette obligation autorisera l'organisateur à procéder à l'enlèvement de ceux-ci.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Commande de désenfumage et postes d'incendie fixe / RIA

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1m.

Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage ou décoration.

Un rideau est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1,00 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

Habillage de pilier

L'habillage des poteaux est autorisé sur toutes les faces du pilier (hors RIA) et en fonction de la hauteur du coffrage (contactez le service technique pour recevoir une fiche technique).

Cet habillage sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Attention, il est interdit de percer, encoller, peindre ou d'abimer le poteau d'aucune manière. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Caniveaux de distribution des fluides

La distribution des fluides dans les pavillons est assurée par un ensemble de caniveaux. Les caniveaux et trappes sont entièrement fermés par des plaques de fonte qu'il est interdit de manipuler. Seule la Société d'Exploitation du Parc des Expositions est habilitée à utiliser ces caniveaux.

Pour plus de renseignements, contactez : contact@e-viparisstore.com

ATTENTION ! L'accès à l'eau n'est pas garanti sur tous les stands et doit être validé par le service technique.

Il est fortement recommandé d'installer un plancher technique pour couvrir les tuyaux d'arrivée et d'évacuation d'eau. Par ailleurs, l'organisateur ne peut fournir de goulottes sur les stands.

Règlement technique d'architecture

Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par



Commission de sécurité

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée la veille d'ouverture du salon.

Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur. Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes. Les animations doivent être déclarées à l'organisateur.

Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

Véhicules exposés

Les véhicules mis en place sur les emplacements devront avoir leur réservoir vidé de leur carburant, la batterie inaccessible au public et un moyen d'extinction adapté au véhicule. Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter notre chargé de sécurité : **HANDI'SECUR** - +33 (0)6 87 99 86 59 - handisecur@handisecur.com

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Les stands comportant un plancher d'une hauteur supérieure à 2cm et inférieure à 4cm devront comporter IMPERATIVEMENT un chanfrein. Pour des hauteurs de plancher supérieures, une rampe destinée à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) doit être installée. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

Règlement technique d'architecture

BARDAGE POTEAU



Tous les sols sont en béton.

EXTINCTEURS



RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ



COFFRETS ÉLECTRIQUES

ARMOIRE ÉLECTRIQUE



Un événement



Guide de l'exposant – WNE – novembre 2025

Organisé par

